Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15538H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 20 juin 2022, s'est réuni le 27 juin 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, François ARS, Christine PENHOUET, Mohamed AZGAG, Monique JEAN, Nadine PÉLERIN, Gérard THEPAUT, Hortense LE PAPE, Chrystel DELATTRE, Fabien LE GUERNEVE, Latifa BAKHTOUS, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Catherine LE TUTOUR, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Patrice KERMORVANT, Annaïck BODIGUEL, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Virginie TALMON, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT, Guillaume AUFFRET, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET

Pouvoirs :

Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. ROBO
Michel GILLET a donné pouvoir à Mme DEVOILLE
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Mme DELATTRE
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à Mme JEAN
Marie CLEQUIN a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Jean-Pierre RIVERY a donné pouvoir à M. KERMORVANT
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à M. LE MESTRE

Absent(s) :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15538H1-DE

Point n° : 42

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

FINANCES

Logement social - Participation pour le financement en PLAI et PLUS de 36 logements Boulevard de la Paix à Vannes

M. Vincent GICQUEL présente le rapport suivant :

Pour financer l'opération qui porte sur la construction de 36 logements en PLAI et PLUS Boulevard de la Paix, Bretagne Sud Habitat (Office Public de l'Habitat du Morbihan) sollicite une participation de la Ville.

Cette participation conditionne, par ailleurs, celle versée par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Elle peut être déterminée selon les modalités retenues au Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2019–2024 adopté par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, à savoir une participation communale de 3 000 € par logement.

En ce qui concerne cette opération dont le coût est estimé à 5 283 523 €. La participation calculée en vertu du PLH est de 108 000 €. Cette participation sera versée au vu selon les modalités établies par la convention.

Cette délibération contribue à l'effort de la Ville de Vannes en matière de logement social.

Vu l'avis de la Commission :
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'apporter notre concours financier à Bretagne Sud Habitat (RCS : Office Public de l'Habitat du Morbihan) pour l'opération Boulevard de la Paix selon les conditions exposées ci-dessus ;
- de prévoir le versement de la participation selon le calendrier suivant :
  - Acompte 50 % de la participation au démarrage des travaux sur pièces justificatives et selon les modalités de la convention ;
  - Le solde après son ajustement en fonction du décompte définitif de l'opération et selon les modalités de la convention ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15538H1-DE

- d'approuver la signature de la convention relative à cette opération, telle que jointe en annexe ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS